La Gazette ARIÉGEOISE

“Une des plus grosses crues sur le bassin versant depuis près de 60 ans” : après le 10 janvier, le syndicat de rivières de l’Ariège fait le bilan

Le Scios en aval des Forges de Pyrène à Montgailhard, le 10 janvier après-midi. Photo © Symar Val d'Ariège.

21 janvier 2022

Dix jours après un épisode météo qui restera dans les annales du département, le Syndicat Mixte d’Aménagement des Rivières du Val d’Ariège (SYMAR) espère que l’intérêt pour la problématique de l’entretien des cours d’eau s’en trouvera renforcé.

Lundi 10 janvier, des précipitations importantes s’abattent sur l’ensemble des Pyrénées, principalement sur le Plantaurel et la haute chaîne ariégeoise. Des cumuls importants sont relevés (100 à 160mm en 48h), une pluviométrie accompagnée d’une fonte importante du manteau neigeux jusqu’à 2300 mètres – ce qui a généré un afflux supplémentaire dans les ivières.

Résultat : *“une des plus grosses crues sur le bassin versant de l’Ariège depuis près de 60 ans, dont la troisième plus grosse crue à Auterive après celles de 1977 et 1981,* relève-t-on au SYMAR. *Les affluents de l’Ariège ont drainé de forts débits d’eau et ont occasionné quelques débordements localisés sur l’Arget, le Scios, le Crieu. Les plus petites rivières ont également participé à la hausse des niveaux d’eau dans l’Ariège”.*

Au contraire de la dernière grosse crue de décembre 2019, qui concernait principalement le Vicdessos, ici c’est l’ensemble du bassin versant qui a réagi. A partir de Cintegabelle, les apports du Grand Hers ont été importants et la combinaison des eaux a monté les débits à des niveaux très importants (1150m3/s ont été relevés à Auterive au plus fort de l’épisode, vers 2 heures du matin le 11 janvier).

A Foix le 10 janvier en début d’après-midi. L’Ariège vient passer sous le bâtiment du club de canoë-kayak. Photo © Symar Val d’Ariège

Selon le syndicat de rivières, cette crue de l’Ariège est estimée environ vicennale (qui a une chance sur vingt de se produire chaque année) à Foix et cinquantennale (une chance sur cinquante) à Auterive.

Pour mémoire, voici les débits enregistrés en 1996 et 2019 :

Débit (m^3/s) à la station	**1er décembre 1996**	**13 décembre 2019**	**10 janvier 2022**
Foix	543 m^3/s	517 m^3/s	465 m^3/s
Saverdun	–	580 m^3/s	631 m^3/s
Auterive	988 m^3/s	797 m^3/s	1155 m^3/s

"La puissance des flots a occasionné des dommages sur certains ponts, des enrochements sensibles mais a aussi touché des champs, et des habitations en particulier sur les communes de Venerque et Le Vernet, constate le SYMAR. *Ces dégâts sur des biens publics et privés, seront dans les prochaines semaines, la principale préoccupation des sinistrés".* Sur les conseils du syndicat, plusieurs campings et zones d'habitations ont été évacuées préventivement, comme ce fut le cas à Pamiers, Crampagna, Venerque et Le Vernet (31).

Sur une majorité de secteurs, les forts débits ont entraîné avec eux des sédiments et des érosions de berges. C'est également le cas au niveau des anciennes décharges de l'Ariège médiane à hauteur de Pamiers où les sites de Barès et de Turrel ont de nouveau déversé de nombreux déchets anciennement enfouis (plastiques, métaux, bidons…). Cette pollution est rendue visible, comme en décembre 2019 ou au printemps 2018, par les plastiques accrochés aux arbres. *"Toutefois, la majorité des déchets charriés est peu visible, elle a été emportée ou se trouve sous le niveau de l'eau".*

A l'ouest de Pamiers, en mai 2018 : gonflée par son bassin versant, l'Ariège vient creuser l'extérieur du méandre, et met à jour l'ancienne décharge de Barès. Fermée en 1998, celle-ci n'en finit pas de polluer la rivière (sous l'eau) et ses berges à chaque crue ; des pièces, des objets, mais surtout des myriades de petits bouts de plastique sont entraînés, et viennent s'accrocher sur les végétaux des rives en aval.

De la casse dans les ripisylves

Sur les berges, les dégâts sont réels : les coups de vent dans la nuit de dimanche à lundi ont provoqué la casse de nombreux arbres en forêt, sur les routes et parfois en bord de cours d'eau. *"Les services municipaux, départementaux et les agents du Symar étaient tous mobilisés pour vérifier l'état des infrastructures, limiter la formation d'embâcles et faire appel à des entreprises forestières pour dégager les points noirs",* relève le syndicat. Qui considère que si peu d'embâcles dangereux sont venus taper les piles des ponts départementaux et communaux, c'est en partie grâce à l'action du SYMAR qui depuis 20 ans entretient les bords des cours d'eau : "*cet entretien régulier, tous les 4 à 10 ans selon les secteurs dans le cadre d'un Programme Pluriannuel de Gestion, est effectué pour pallier les carences des propriétaires riverains qui n'ont souvent pas les moyens techniques et financiers de le faire."*

Initialement très sévère et systématique, l'entretien des cours d'eau est désormais adapté selon les enjeux, en ciblant en priorité les arbres sénescents, ceux étant déjà à terre et ceux particulièrement à risque au droit des zones à enjeux. *"Cet entretien différencié permet de concilier le maintien d'une biodiversité des rives très importante pour la qualité de l'eau et des écosystèmes, la limitation de prolifération des espèces invasives (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Robinier-Faux acacia…) et la limitation du risque d'embâcles dans les ponts".*

L'entretien des berges fait partie de la compétence GEMAPI exercée par le Syndicat pour le compte des Communautés de Communes et d'Agglomération (Haute-Ariège, Pays de Tarascon, Foix-Varilhes, pays d'Olmes, Portes d'Ariège, Terres du Lauragais et Bassin auterivain) adhérentes. Le Symar s'est vu confier une nouvelle mission : la prévention des inondations, *"un grand chantier commencé fin 2018, qui implique, au-delà des ouvrages de protection contre les crues à entretenir et à surveiller, toute une politique de prévention, d'information et de connaissances (comme l'inventaire des repères des crues passées), à la population en collaboration avec les communes et les services de l'Etat".*

L'heure de la sensibilisation

Pour financer cette compétence, la taxe GEMAPI est mobilisée, répartie sur les taxes locales levées par les intercommunalités. *"Une participation collective nécessaire à la bonne connaissance et à l'entretien de nos rivières, ainsi qu'à la prévention des inondations",* assure le syndicat. Qui estime que l'épisode du 10 janvier 2022 *"aura eu le mérite d'intéresser une grande partie des riverains et des élus sur les problématiques d'inondations par ruissellement et débordement des cours d'eau. C'est une piqûre de rappel pour notre territoire où la majorité des habitants n'a plus le souvenir des derniers épisodes dommageables (1977, 1982), de par la perte de mémoire collective, le vieillissement des témoins ainsi qu'à cause de changements de lieux d'habitation".* Avec, pour l'organisme public, la preuve qu'il faut *"améliorer la conscience du risque auprès des habitants et des élus pour limiter les dégâts sur le territoire".* **Antoine Cochet**

Un appel à témoignages pour documenter l'événement

Afin de multiplier les points d'observations et documenter l'épisode avant que les traces de cette crue soient effacées, le Symar Val d'Ariège lance un appel auprès des habitants et riverains des rivières touchées (Ariège, Arget, Saurat, Vicdessos, Crieu, Alses, Scios…) pour récupérer des photos, vidéos, textes, illustrant l'ampleur de l'événement, et si possible en précisant l'heure, la localisation et l'horaire du pic d'inondation (hauteur maximale).

Contact par mail : temoignage.inondation.ariege@orange.fr

Par courrier / dépose

SYMAR Val d'Ariège 1, place de la Mairie	SYMAR Val d'Ariège 3, avenue Louis Siret
09400 ARIGNAC *05.61.05.92.37*	09120 VARILHES *05.61.68.53.18*